



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

DECISION DU MAIRE N° 2024-19
PORTANT CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'UTILISATION
DE LA PISCINE DES WEPPE
POUR LES ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE GUTENBERG

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Considérant que les élèves de l'école publique Gutenberg bénéficient d'un enseignement de la natation en milieu scolaire,

Vu les conditions présentées par la société JUNON S.A.R.L EQUALIA pour la mise à disposition de la piscine métropolitaine des Weppes,

DECIDONS

Article 1° - De conclure une convention avec la société JUNON S.A.R.L EQUALIA, ayant pour objet la mise à disposition de la piscine métropolitaine des Weppes, sise 40 rue de la Croix à Herlies (59134), pour les élèves de l'école Gutenberg dans les conditions suivantes :

- Chaque lundi de 15 heures 15 à 16 heures du 17 mars 2025 au 5 mai 2025 inclus.
- Chaque mardi de 10 heures à 10 heures 45 et de 14h30 à 15 heures 15 du 18 mars 2025 au 6 mai inclus.
- Chaque jeudi de 15 heures 15 à 16 heures du 20 mars 2025 au 24 avril 2025 inclus.
- Chaque vendredi de 10 heures à 10 heures 45 et de 14h30 à 15 heures 15 du 21 mars 2025 au 9 mai 2025 inclus.

Article 2° - La tarification qui sera appliquée s'élèvera à 2,00 € TTC par enfant réellement présent conformément à l'article 7 de la convention.

Article 3° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Verlinghem, le 26 septembre 2024.

Le Maire, **Thierry BONTE**.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/09/24
et la publication le 01/10/24
Thierry BONTE, Maire.

